

*Modification constitutionnelle de 1987*

En tant que féministe et que femme, je me suis vivement intéressée aux droits des femmes dans cet Accord. Je suis persuadée que les droits des femmes ne s'en trouveront pas affaiblis. Les organisations nationales de femmes, notamment le Comité national d'action sur le Statut de la femme, ont laissé entendre que dans certaines circonstances le fait que l'Accord reconnaissent le Québec comme une société distincte pourrait conduire les tribunaux à prononcer des jugements qui nuiraient à la Charte des droits. La Charte des droits du Québec constitue un exemple pour nous tous dans la mesure où elle affirme le droit à l'égalité pour les femmes.

En tant que néo-démocrate, je ne pense pas que l'égalité des sexes sera remise en question. Nous savons que le fait que la Charte garantisse l'égalité des sexes représente une importante réalisation pour les Canadiennes. Je suis très fière de pouvoir dire que j'ai participé personnellement à l'organisation des femmes à cet égard dans tout le Canada.

Nous approuvons le compromis auquel sont parvenus le Comité national d'action et la Fédération des femmes du Québec, qui est la principale organisation des femmes au Québec. Cette même prudence qui a fait garantir que l'Accord ne nuira pas aux droits des autochtones ni au multiculturalisme devrait se manifester également pour l'égalité des sexes. C'est l'un des amendements que nous exhortons les premiers ministres à appuyer.

Nous voudrions certes qu'on propose un ordre du jour en vue d'une conférence nationale sur les droits des autochtones. Il semble ridicule que nous établissions un ordre du jour pour les premiers ministres sans réserver un moment déterminé pour une conférence sur les droits des autochtones. Celle-ci donnerait aux autochtones la position la meilleure qu'ils aient jamais eue auparavant. Puisque le Québec siègera à la table des négociations, il sera plus facile d'obtenir que sept provinces et 50 p. 100 de la population appuient cet amendement. Voici certaines des raisons pour laquelle, à notre avis, il est plus important de devenir une famille que d'étudier tous les détails.

Il faut admettre que dans le passé les provinces ont déjà nommé les juges de la Cour suprême. Nous ne faisons vraiment qu'entériner une situation qui existe déjà. Il faut admettre qu'un gouvernement fédéral n'est fort que s'il a de l'autorité dans les régions. Le coeur est vraiment ce qui compte. Si cela est reconnu, ce sera une bonne chose pour le Canada. A beaucoup d'égards l'Accord du lac Meech révèle que notre pays a atteint sa majorité.

Ces choses sont importantes, mais il ne faut pas en éroder d'autres qui sont tout aussi importantes. Je parle évidemment de l'égalité, des droits des autochtones et du Grand Nord, qui nous tiennent tellement à coeur à nous tous. Les amendements sans grande importance présentés par le Nouveau parti démocratique n'ont pas pour but de mettre l'Accord en pièces. Nous voulons qu'il soit bien entendu qu'ils cherchent à améliorer l'Accord et à renforcer la Constitution canadienne.

L'Accord du lac Meech s'imposait depuis longtemps. Le fait que nous ayons laissé de côté un élément très important du

pays quand nous avons rapatrié la Constitution m'a toujours semblé une négation de la nature même du Canada. Ce n'est certainement pas ainsi que la Confédération est née au départ. Il me semble qu'il était temps de penser cette plaie. En tout cas, nous sommes dans le cas d'être tout à fait d'accord là-dessus.

• (1320)

Mais j'invite le gouvernement à réfléchir sérieusement aux amendements présentés par le Nouveau parti démocratique. Ils sont nés dans la réflexion, compte tenu de ce qu'historiquement l'action législative a très souvent fermé les yeux sur la condition féminine. Ce que les femmes demandent vraiment, c'est qu'on accorde autant de préoccupations, autant d'attention à leurs droits qu'à ceux des autochtones et des membres de la collectivité multiculturelle.

J'estime également que la plupart des caractères de l'Accord et des changements effectués sont positifs. Ils consacrent certaines des choses que j'ai mentionnées qui sont déjà arrivées. Mais si nous nous tournons vers l'avenir du pays, nous admettons qu'avec cet Accord, si nous avons régulièrement des conférences constitutionnelles, si toutes les provinces se réunissent en permanence pour que nous puissions nous pencher sur le système, alors les Canadiens pourront toucher du doigt ce que leur Constitution représente.

Il est recommandé qu'un comité parlementaire soit créé afin que les Canadiens puissent constamment se faire entendre au sujet des modifications constitutionnelles. Ce qu'il y a peut-être de plus triste, c'est que notre population ne comprend pas suffisamment bien notre histoire. Voilà pourquoi certaines querelles sont nées dans le passé dans nos collectivités, quand il n'y avait pas de respect les uns pour les autres, pour nos cultures et pour nos droits. Au fur et à mesure que nous comprendrons mieux notre histoire, que nous pourrions mieux saisir les dispositions de notre constitution aujourd'hui rapatriée, il devrait être possible de confier ces questions à un comité qui en serait chargé en permanence.

Il arrive trop souvent que les modifications constitutionnelles soient perçues comme le résultat de tractations menées dans les officines du pouvoir, pour ne pas dire au fond d'une cuisine de restaurant. Ce n'est vraiment pas la démarche digne que les Canadiens souhaiteraient pour participer à la modification de leur constitution. Nous pouvons assurément établir un comité qui aurait des pouvoirs permanents en matière de modifications constitutionnelles et encourager les Canadiens à participer à ses travaux. Les jeunes Canadiens dont on a beaucoup parlé tout à l'heure pourraient dire leur mot au lieu de chercher du travail outre frontière. Ils pourraient participer à l'évolution de leur constitution, qui deviendrait la leur, dont ils pourraient s'enorgueillir. Ils auront la possibilité de développer leur propre économie, de trouver leurs propres débouchés et d'affirmer la souveraineté de leur pays. Voilà quel est l'enjeu, lorsque nous discutons de l'accord du lac Meech.